

Repères & Analyses

Les Dossiers de Pôle emploi services



L'aide à l'embauche dans les très petites entreprises

45 600 établissements bénéficient de l'ATPE en Île-de-France

Aide à l'embauche dans les Très Petites Entreprises (ATPE)

Il s'agit d'une aide exceptionnelle, inscrite dans le Plan de relance de l'économie annoncé par le Président de la République, destinée à soutenir l'embauche dans les très petites entreprises.

Toute embauche, réalisée du 4 décembre 2008 au 30 juin 2010, est totalement exonérée de charges patronales pour un salarié rémunéré au SMIC ou jusqu'à 1,6 fois le montant du SMIC. Les entreprises doivent pour cela déclarer moins de 10 salariés en équivalents temps plein au 30 novembre 2008 et en moyenne sur les 11 mois de l'année. L'embauche doit concerner un CDD d'au moins un mois ou un CDI. L'aide est versée au cours des 12 mois suivant le 1er janvier 2009 ou la date d'embauche si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2009.

De plus, l'entreprise ne doit pas avoir procédé dans les six mois qui précèdent l'embauche à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement, ou rompu un contrat de travail avec le même salarié dans les six mois qui précèdent la période de travail au titre de laquelle l'aide est demandée.

Elle doit enfin être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations et contributions de sécurité sociale ou d'assurance chômage.

En Île-de-France, 90 000 demandes ont été acceptées et ont donné lieu au versement d'une aide. Au total, ce sont 445 700 aides qui ont été payées à 45 600 établissements.

Seules 12 % des demandes nationales émanent de la région francilienne. 12 %

des établissements ayant reçu une aide sont situés en Île-de-France.

À titre de comparaison, au 31 décembre 2009, les établissements de moins de 10 salariés, implantés dans la région capitale, représentent 22 % du total national des moins de 10 salariés.

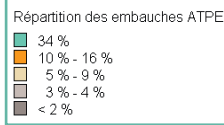
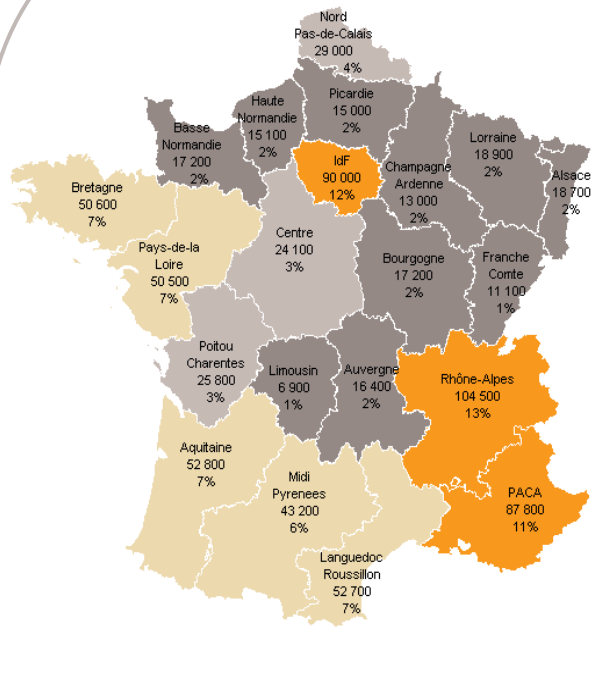
Synthèse des demandes déposées, acceptées et payées

	France	Île-de-France	Part de l'Île-de-France
Nombre de demandes déposées	1 188 200	146 200	12,3%
Nombre de demandes acceptées	993 900	115 900	11,7%
Nombre de demandes acceptées et ayant donné lieu au versement d'une aide	774 800	90 000	11,6%
Nombre d'établissements ayant fait une demande qui a été acceptée	431 800	54 200	12,5%
Nombre d'établissements ayant reçu une aide	369 300	45 600	12,4%
Nombre d'aides versées	3 657 100	445 700	12,2%
Montant des aides versées	474 782 500	57 771 700	12,2%

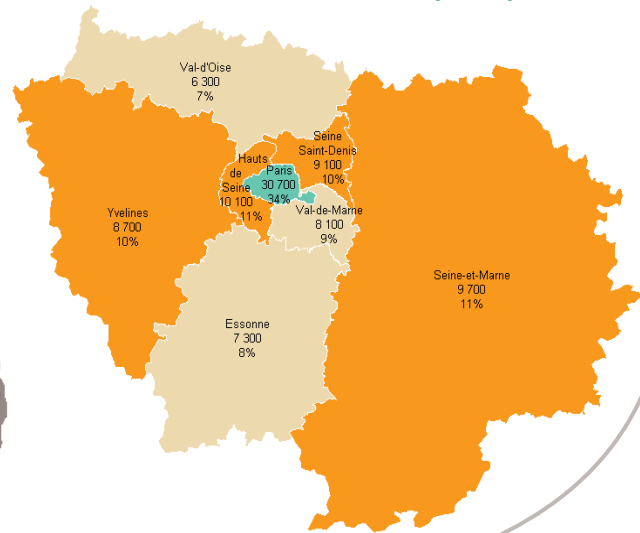
Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

Répartition des embauches bénéficiant de l'ATPE en Île-de-France

En France, par région



En Île-de-France, par département



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

Synthèse des demandes déposées, acceptées et payées en Île-de-France par département

	Cumul des aides versées	Montant des aides versées	Nombre d'établissements bénéficiant de l'aide	Nombre d'embauches concernées
Paris	149 900	19 211 000	15 300	30 700
Seine-et-Marne	48 600	6 359 600	5 000	9 700
Yvelines	43 500	5 526 500	4 500	8 700
Essonne	36 500	4 722 800	3 700	7 300
Hauts-de-Seine	49 700	6 262 500	5 100	10 100
Seine-Saint-Denis	45 800	6 295 900	4 500	9 100
Val-de-Marne	39 600	5 089 800	4 100	8 100
Val-d'Oise	32 100	4 303 600	3 400	6 300
Total Île-de-France	445 700	57 771 700	45 600	90 000

Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

130 € d'aide en moyenne par mois

Le montant des aides versées en Île-de-France atteint 57,8 millions d'euros. Par mois, cela représente une moyenne de 130 € Ce

montant atteint 137 € en Seine-Saint-Denis et 126 € dans les Hauts-de-Seine.

Paris regroupe un tiers des établissements d'Île-de-France bénéficiant de l'aide alors que la capitale rassemble 41 % des éta-

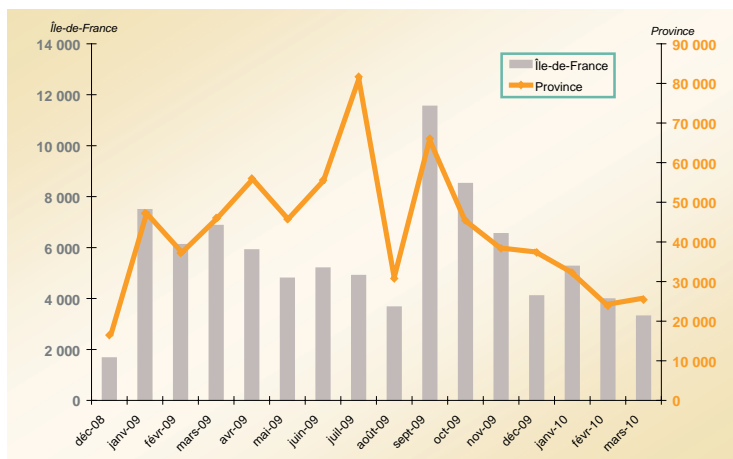
blissements de moins de 10 salariés en 2009. Au contraire, la Seine-et-Marne - qui regroupe 7,5 % des établissements de moins de 10 salariés - rassemble 11 % des établissements bénéficiant de l'ATPE.

Caractéristiques des contrats de travail bénéficiant de l'ATPE

En moyenne, 5 600 embauches soutenues par l'ATPE par mois entre décembre 2008 et mars 2010 en Île-de-France

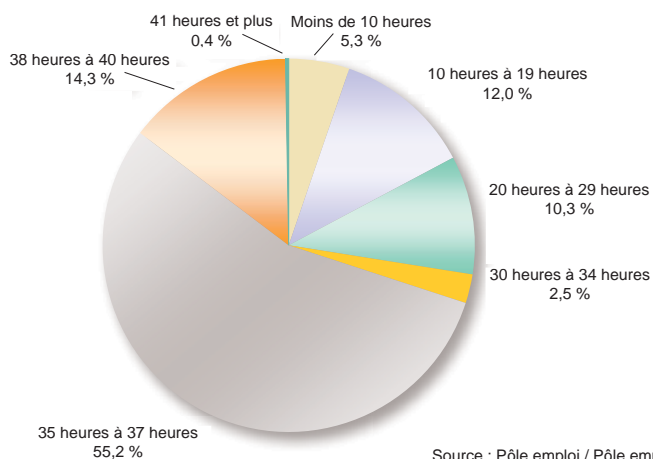
En province, 42 800 recrutements sont subventionnés par l'ATPE en moyenne chaque mois. En Île-de-France, l'ATPE a été particulièrement utilisée en septembre 2009 : 11 500 embauches ont été concernées. En province, le pic a eu lieu en juillet de la même année.

Évolution du nombre d'embauches bénéficiant de l'aide ATPE par mois en Île-de-France et en province



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

Répartition des embauches bénéficiant de l'ATPE selon la durée hebdomadaire de travail en Île-de-France



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

Plus de deux tiers des contrats sont à « temps plein »

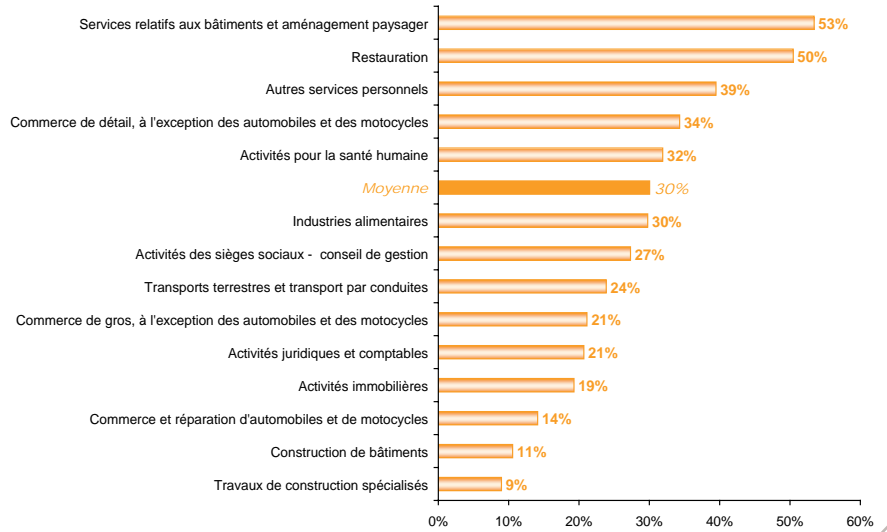
En Île-de-France comme en France, pour environ 55 % des contrats, la durée hebdomadaire de travail est comprise entre 35 et 37 heures.

Pour 30 % d'entre eux, la durée du travail est inférieure à la durée légale du travail (soit 35 heures par semaine).

Les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et la restauration, principaux secteurs recourant au temps partiel

30 % des salariés dont l'employeur bénéficie de l'ATPE travaillent moins de 35 heures par semaine. À l'instar de ce qui est observé dans la restauration, le temps partiel concerne plus d'un contrat sur deux dans les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. Plus précisément, dans le nettoyage courant des bâtiments, 68 % des emplois ont une durée hebdomadaire inférieure à 35 heures et 47 % à moins de 20 heures.

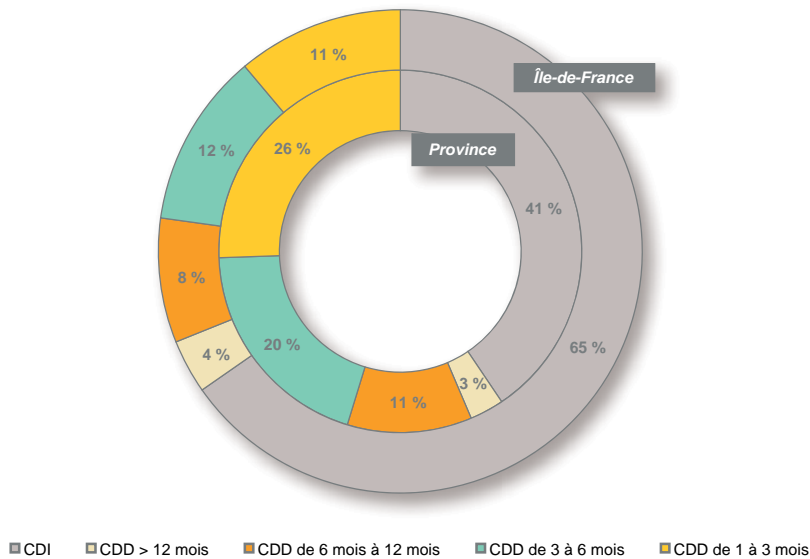
Part des contrats ATPE de moins de 35 heures par secteur en Île-de-France*



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

* Seuls les secteurs regroupant plus de 2 % des demandes sont représentés.

Répartition des embauches soutenues par l'ATPE selon le type de contrat



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

Spécificité francilienne : une majorité d'embauches en CDI

65 % des contrats signés donnant lieu à un versement de l'aide sont à durée indéterminée contre 41 % en province.

En Île-de-France, la moitié des contrats à durée déterminée durent moins de 4 mois et 65 % d'entre eux moins de 6 mois.

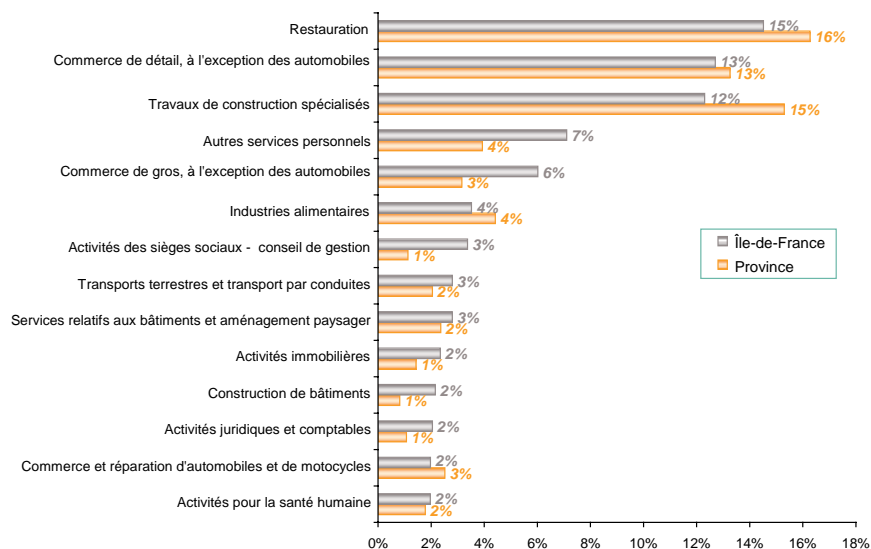
La restauration : de nombreuses embauches...

La restauration est le principal secteur utilisant l'ATPE en province et en Île-de-France. 15 % des embauches soutenues par l'ATPE émanent d'établissements de la restauration (dont plus de la moitié de la restauration traditionnelle).

L'Île-de-France a un poids plus important que la province dans les secteurs des autres services personnels et du commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles. La coiffure rassemble 43 % des demandes acceptées et payées des «autres services personnels».

Les autres principaux secteurs utilisant l'ATPE sont le commerce de détail à l'exception des automobiles et les travaux de construction spécialisés.

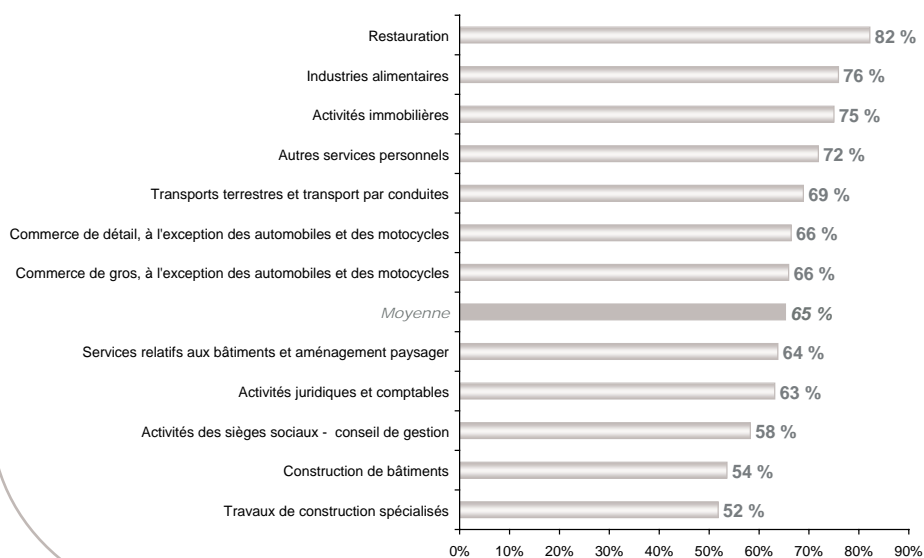
Répartition des embauches soutenues par l'ATPE par secteur d'activité*



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

* Seuls les secteurs regroupant plus de 2 % des demandes sont représentés en Île-de-France.

Part des contrats à durée indéterminée dans les principaux secteurs bénéficiant de l'ATPE en Île-de-France*



Source : Pôle emploi / Pôle emploi services

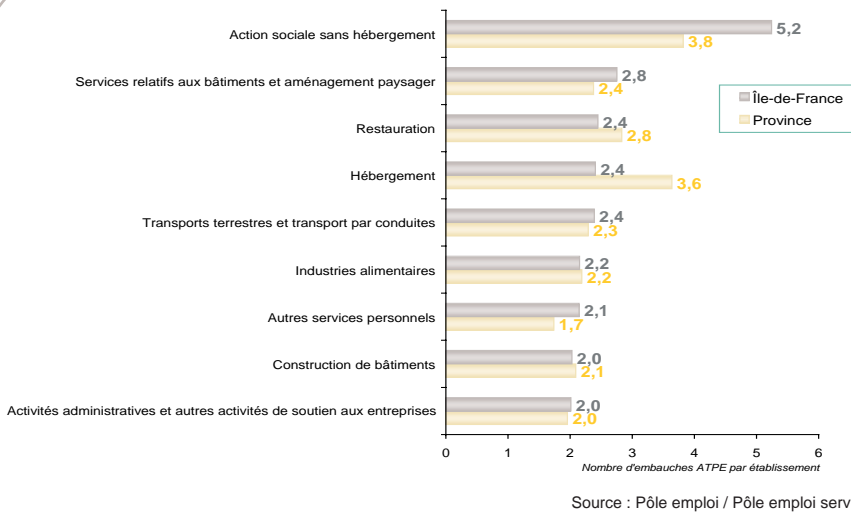
* Seuls les secteurs regroupant plus de 2 % des demandes sont représentés.

... majoritairement en CDI

82 % des contrats ATPE signés dans la restauration sont à durée indéterminée ce qui peut expliquer la part élevée de CDI en Île-de-France. En province, ce taux n'est en effet que de 37 % dans ce secteur.

Les travaux de construction sont, au contraire, caractérisés par un poids relativement important des contrats à durée déterminée (48 % des embauches bénéficiant de l'ATPE et effectuées dans ce secteur). 81 % de ces CDD ont une durée inférieure à 6 mois.

Nombre d'embauches soutenues par l'ATPE par secteur d'activité*



*Seuls les secteurs caractérisés par une moyenne d'au moins 2 demandes acceptées et payées par entreprise sont représentés en Île-de-France.

Un établissement bénéficie en moyenne de deux aides ATPE

En Île-de-France, le nombre moyen d'aides accordées par établissement est de 2. Il est légèrement plus élevé en province (2,1).

En Île-de-France, l'action sociale sans hébergement se démarque par de nombreuses embauches par établissement bénéficiant de l'ATPE : en moyenne, 5,2 embauches sont subventionnées par le dispositif. En province, cette moyenne chute à 3,8 dans ce secteur.

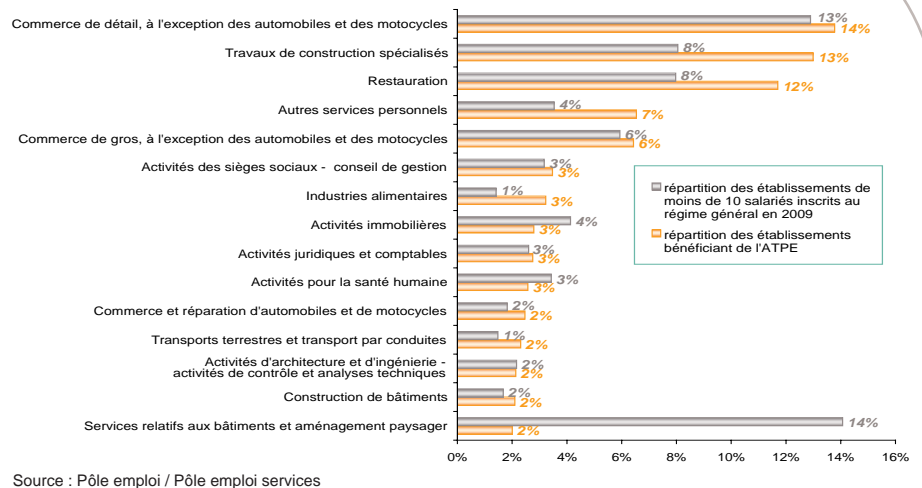
Caractéristiques des établissements bénéficiant de l'ATPE

Les travaux de construction spécialisés et la restauration, surreprésentés parmi les secteurs utilisateurs de l'ATPE

En 2009, 8 % des établissements de moins de 10 salariés appartiennent au secteur des travaux de construction spécialisés alors que le secteur regroupe 12 % des établissements bénéficiant de l'ATPE. Dans la restauration, les autres services personnels et les industries alimentaires, les établissements utilisant l'ATPE sont également surreprésentés.

Au contraire, les établissements des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager sont relativement peu nombreux à utiliser l'ATPE.

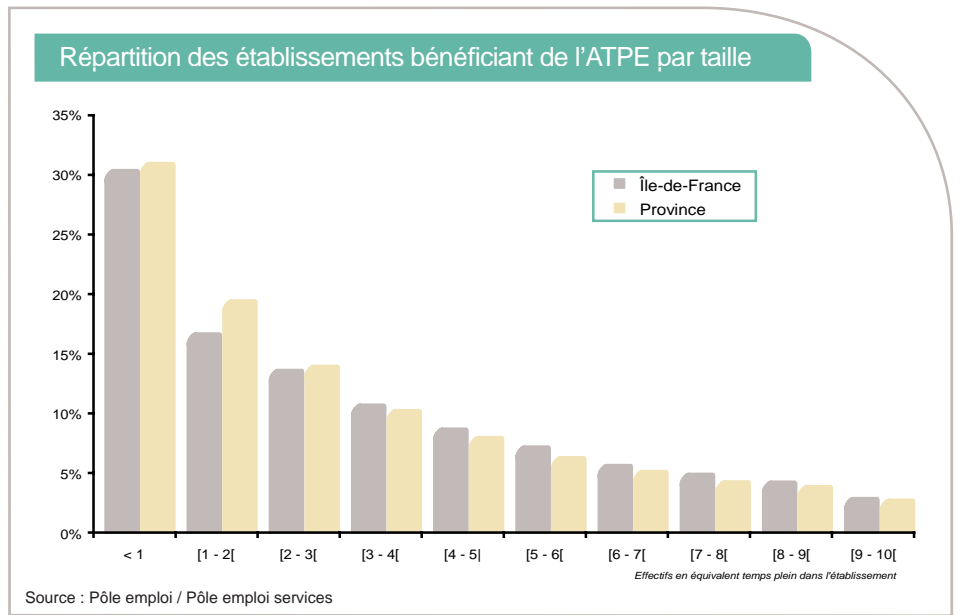
Répartition des établissements bénéficiant de l'ATPE et des structures de moins de 10 salariés selon le secteur d'activité en Île-de-France*



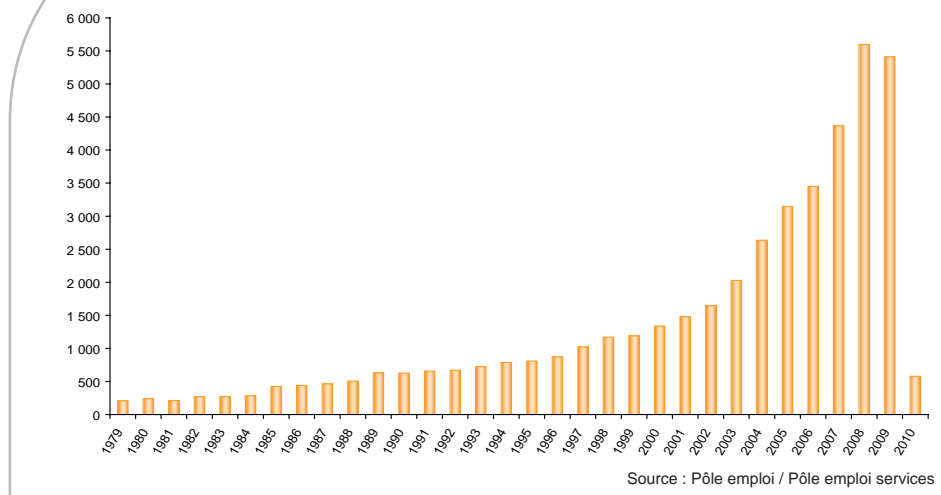
* Seuls les secteurs regroupant plus de 2 % des demandes sont représentés.

L'aide ATPE concerne majoritairement des établissements de 0 salarié

Près d'un tiers des établissements n'emploie aucun salarié au moment de la demande. Plus le nombre de salariés est important, plus la part des établissements ayant reçu l'ATPE est faible.



Nombre d'établissements bénéficiant de l'ATPE par année de création en Île-de-France*



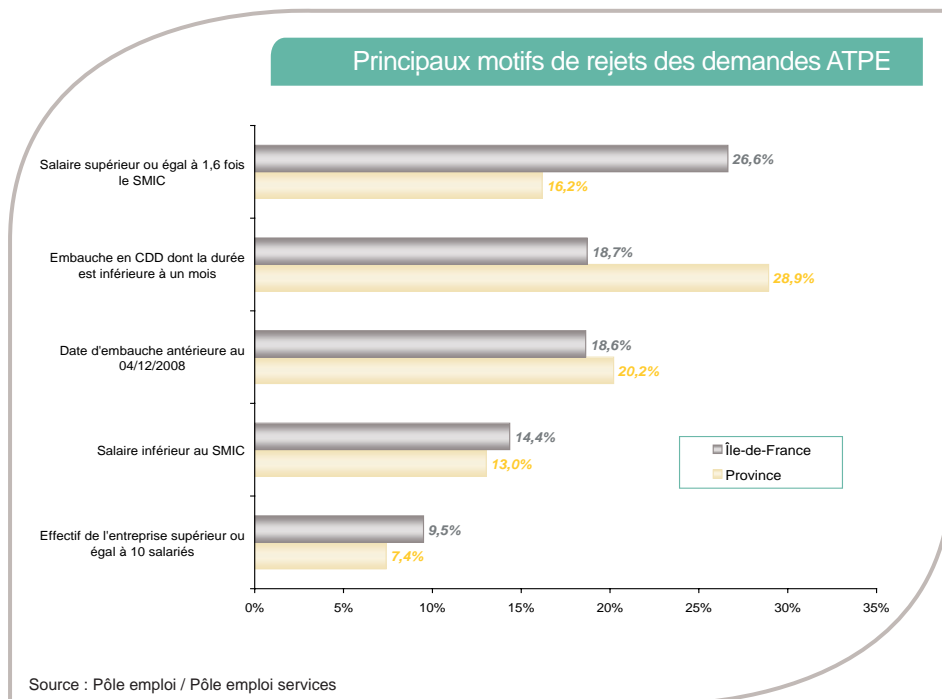
De petits établissements récemment créés

Un quart des établissements bénéficiant de l'ATPE a été créé entre 2008 et 2010. Deux tiers ont moins de dix ans. Seul un établissement sur dix a été créé avant 1990.

* Les années antérieures à 1979 ne sont pas représentées car elles comptabilisent moins de 200 établissements. Les données de l'année 2010 ne sont pas exhaustives

Les demandes rejetées : des motifs très différents en Île-de-France et en province.

En Île-de-France, 27 % des demandes sont rejetées car le salaire de l'employé est trop élevé. En province, seulement 16 % des demandes sont refusées pour ce motif. Le principal motif de refus en province est la durée trop courte du CDD : cela représente 29 % des cas de rejet contre 19 % en Île-de-France.



Annexe méthodologique

Une demande ATPE peut être acceptée, suspendue ou refusée. Lorsqu'elle est accordée, elle donne lieu à un versement mais il existe un décalage entre le moment où la demande est acceptée et le premier versement effectué. Les données reprennent ici les demandes qui ont été acceptées et ayant fait l'objet d'au moins un paiement. L'aide est versée trimestriellement après enregistrement de la déclaration d'actualisation trimestrielle (retournée par l'employeur).

Pour donner lieu à un versement, l'attestation trimestrielle doit impérativement être retournée dans les trois mois qui suivent le trimestre pour lequel l'aide est demandée. Les données sont arrêtées au 1er juillet mais l'employeur peut envoyer ses déclarations d'actualisation trimestrielle concernant le 1er trimestre jusqu'au 30 juin. Certaines déclarations peuvent donc toujours être en cours de traitement au 1er juillet. **Les données sont donc exhaustives au 31 décembre 2009 et quasi-exhaustives jusqu'au 31 mars 2010.**

Les informations sont extraites du Système d'information Décisionnel (SID), accessible aux différents sites de Pôle emploi.

Vous pouvez retrouver nos données régionales et nos publications statistiques sur notre site Internet : www.observatoiredelemploi.fr

ou

nous contacter à l'adresse suivante :
Pôle emploi services
Direction Administrative et Financière, Gestion et Statistiques
Service Études et Statistiques
390, rue d'Estienne d'Orves
92709 COLOMBES CEDEX
Tél. : 01 46 52 20 14
E-mail : daf.poleemploiservices@pole-emploi.fr

Tirage à 1 500 exemplaires

ISSN 2101-6283

Directeur de la publication :

Jean-Louis TAUZIN
Directeur de Pôle emploi services

Directeur de la rédaction :

Benoît MERCKELBAGH
Directeur Administratif et Financier,
Gestion et Statistiques

Équipe rédactionnelle :

Frédéric SAVALLE
Responsable du Service Etudes et Statistiques
Christine BAUDUIN
Chargée d'études statistiques
Céline BRACONNIER
Chargée d'études statistiques
Évelyne BARDIN
Maquettiste PAO